

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE 11 août 2022 www.justice.gov **CRT**

202-514-2007 TTY 866-544-5309

Le ministère de la Justice clôt son enquête à la suite des améliorations apportées par le système judiciaire unifié du Dakota du Sud pour l'accès des personnes ayant des compétences limitées en anglais

WASHINGTON – Le ministère de la Justice (Justice Department) a annoncé aujourd'hui qu'il mettait fin à une enquête en matière de droits civils à la suite des mesures prises par le système judiciaire unifié du Dakota du Sud (Unified Judicial System, UJS) pour améliorer l'accès des personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais (limited English proficiency, LEP) aux programmes et aux activités judiciaires.

En octobre 2021, le ministère de la justice a <u>finalisé</u> son enquête sur l'UJS ouverte au titre du titre VI de la loi de 1964 sur les droits civils (Title VI of the Civil Rights Act of 1964, Title VI) interdisant toute discrimination fondée sur la race, la couleur et l'origine nationale par les bénéficiaires de l'aide financière fédérale. L'UJS a pris un certain nombre de mesures pour améliorer l'accès aux tribunaux d'État des personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais dans le Dakota du Sud. L'UJS a également officialisé un programme d'accès aux services linguistiques dans les tribunaux et publié plus récemment un <u>programme d'accès aux services linguistiques à l'échelle de l'État</u> qui exige de tous les tribunaux qu'ils fournissent des services d'interprétation et de traduction gratuitement à leurs usagers ayant une maîtrise limitée de l'anglais. En outre, l'UJS a dispensé aux juges et au personnel judiciaire une formation en matière d'accès aux services linguistiques portant notamment sur les exigences du Title VI et du droit de l'État. Le ministère clôt ainsi son enquête à la suite des mesures prises par l'UJS et d'autres actions qu'il a menées.

« La langue ne devrait jamais constituer un obstacle pour les personnes cherchant à accéder aux services de justice et aux tribunaux dans notre pays » a déclaré la Procureure générale adjointe Kristen Clarke, cheffe de la division des droits civils (Civil Rights Division) du ministère de la Justice. « Nous prenons acte des améliorations apportées par le système judiciaire unifié du Dakota du Sud qui ont contribué à améliorer considérablement l'accès aux tribunaux d'État pour les personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais ».

« Du projet de loi que l'UJS a introduit l'année dernière, devenu une loi d'État, au récent programme pour l'accès aux services linguistiques, l'UJS a amélioré l'expérience des usagers des tribunaux ayant une maîtrise limitée de l'anglais dans notre État », a déclaré Alison J.

Ramsdell, la Procureure des États-Unis pour le district du Dakota du Sud. « Notre bureau est chargé de travailler avec les partenaires étatiques et locaux afin de traiter les questions d'accès aux services linguistiques et d'autres questions importantes en matière de droits civils ».

Cette affaire a été menée conjointement par les procureurs de la division des droits civils et du bureau de la Procureure des États-Unis pour le district du Dakota du Sud. Des informations complémentaires sur la division des droits civils sont disponibles sur son site web à l'adresse www.justice.gov/crt, et des informations sur les programmes en matière de compétences limitées en anglais et le Title VI sont disponibles à l'adresse www.lep.gov/FRA. Le public peut signaler d'éventuelles violations des droits civils à l'adresse https://civilrights.justice.gov/report/ ou auprès du bureau de la Procureure des États-Unis pour le district du Dakota du Sud en remplissant le formulaire de dépôt de plainte disponible à l'adresse https://www.justice.gov/usao-sd/civil-rights.